

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Chicheboville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
26.10.2022

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 28
Titulaires 27
Suppléant 1
Pouvoirs 8
Votants 36

Quorum 20

Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Richard MARTIN), Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), M. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Claude FOUCHER), Mme Magali LONCLE (pouvoir à Régine ENEE), MM. Eric MARGERIE (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Lydie MAIGRET

N° 2022 / 148

Objet :

OTRI

**Etude préalable à
l'instauration d'une
tarification incitative
et du tri à la source
des biodéchets –
Phase 4**

A compter du 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes aura l'obligation de traiter à la source les biodéchets. Cette nouvelle contrainte légale aura des répercussions sur le fonctionnement d'Otri mais aussi financièrement. Afin d'anticiper ces conséquences, Val ès dunes se fait accompagner des cabinets Calia Conseil et Biomasse Normandie pour étudier les solutions envisageables.

La phase 3 de l'étude, concernant la tarification incitative, a été présentée par M. Alexandre FARCY, Responsable du pôle déchets de Biomasse Normandie, et M. Benjamin GILLE, Consultant sénior de CALIA Conseil lors du Conseil communautaire du 7 juillet dernier.

Le choix a alors été fait d'étudier le scénario n°2, à savoir une collecte OMr une fois toutes les 2 semaines et une collecte sélective toutes les semaines.

La phase 4 correspond donc à la dernière phase de l'étude. Elle a pour objectifs de présenter :

- Les actions à mettre en œuvre pour optimiser les services d'OTRI,
- Les travaux pour aider la collectivité à décider de la mise en place ou non de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire de la CDC Val ès dunes.
- L'impact de ce scénario sur les contributions des

usagers en TEOMi et en REOMi.

Les résultats de l'étude – phase 4 sont présentés en séance par M. Alexandre FARCY, Responsable du pôle déchets de Biomasse Normandie, et M. Benjamin GILLE, Consultant sénior de CALIA Conseil.

Les élus sont invités à présenter leurs questions au fur et à mesure de la présentation.

M. PORQUET s'interroge sur la technique de calcul des montants de la diapositive 5.

M. GILLE indique que les volumes de bacs ont été simulés par rapport aux foyers de Val ès dunes et des hypothèses ont été établis sur des retours d'expériences. Les simulations prennent en compte les diminutions des tonnages collectés.

M. FARCY précise que dans des territoires identiques à Val ès dunes, des diminutions importantes de volumes des poubelles noires ont été constatées, avec un objectif minimum de 100 kg par habitant à atteindre (Val ès dunes étant aujourd'hui autour de 190 kg). Dans la simulation actuelle, les coûts de traitement ont été légèrement majorés.

M. OUIN confirme que le tri est bien en route aujourd'hui sur Val ès dunes et les consignes sont respectées.

M. BOHEME indique qu'avec une baisse des déchets, le coût du tonnage de déchets augmente mécaniquement.

M. GILLE précise que la tarification incitative ne va pas faire baisser les coûts, dans un contexte général d'augmentation des prix, notamment pour la taxe d'enfouissement.

M. le Président précise que le coût global du service restera important car les recyclables devront toujours être ramassés, les biodéchets aussi, qui seront en quantités plus importantes.

Mme ARRUEGO demande si une famille nombreuse, qui trie bien ses déchets, peut disposer d'un bac plus petit.

M. FARCY indique qu'au début, les bacs seront établis à la taille du foyer. Après usage, la taille du bac pourra ponctuellement être revue pour s'adapter. Cependant, l'objectif est aussi de diminuer le nombre de présentations à la collecte.

Suite à l'interrogation de M. PIARD, M. GILLE indique

que les 65 % de charges fixes sont le personnel et l'amortissement. La charge variable s'appliquera surtout sur les coûts de traitement.

Les élus échangent sur les modalités de tri et les dotations en bacs.

M. Patrice MARTIN indique qu'aujourd'hui, une prospective est en cours pour le budget otri. La marge de manœuvre n'est pas grande.

M. GILLE précise que les coûts d'amortissements sur 8 ou 10 ans maintiennent des coûts élevés.

Il convient désormais de délibérer pour décider l'instauration ou non d'une tarification incitative sur Valès dunes pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1522 bis,

Vu la délibération n°2022/101 du 7 juillet 2022 retenant l'étude du scénario n°2 en phase 3,

Considérant l'obligation du tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant la commission mixte finances/otri s'étant réunie le 27 octobre 2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix pour la REOMi et 35 voix pour la TEOMi

↳ Décide d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative sur tout le territoire de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

↳ Autorise M. le Président à solliciter toutes les subventions éligibles notamment auprès de la Région et de l'ADEME ;

↳ Autorise M. le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Lydie MAIGRET



Le Président,
Philippe PESQUEREL

